Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260507-20260405-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2026

Délibération n°2026-04-05

L'an deux mille vingt-six, le 7 mai 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 30 avril 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 Pouvoirs :1 Suffrages exprimés : 15

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Hubert O'NEILL, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Nolwenn LE GUILLY, Jean-Marie ROBERT, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Isabelle GAUCHER MOREL a donné pouvoir à Olivier CARIO

Secrétaire de séance : Marc LÉCULLÉE

Camping : approbation des conditions générales de vente

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'adopter les conditions générales de vente liées aux conditions d'occupation du camping municipal et présente le projet.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du tourisme ;

VU le règlement intérieur du camping ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir des Conditions générales de vente (CGV) applicables aux usagers, précisant notamment les règles de réservation, de paiement, d'annulation, de séjour et de responsabilité ;

Considérant que ces CGV doivent être approuvées par le Conseil municipal afin d'être opposables aux usagers ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le conseil municipal :

ADOPTE les conditions générales de vente comme présentées

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260507-20260405-DE

PRÉCISE qu'elles entreront en vigueur à compter du 12/05/2026 et seront portées à la connaissance du public par voie d'affichage et publiées sur le site internet de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

Ile-aux-Moines, le 11/05/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

Le secrétaire de séance
Marc LÉCULLÉE

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES (56 Morbihan)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 12/05/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.